



# AUDIENCE DAP

## Compte rendu

Saran, le 23/06/2023

Le lundi 19 juin 2023, nous avons eu au sein de l'établissement la visite du Directeur de l'Administration Pénitentiaire et du Directeur Interrégional de Dijon.

Cette visite avait pour but de rendre hommage et de décorer certains personnels.

Une rencontre de 45 minutes avec les organisations professionnelles représentatives a eu lieu.

En préambule, le DAP a souligné que nous avons un bel outil de travail et que les professionnels exerçant au sein de l'établissement sont très investis. Il nous a rappelé son attachement aux 4 grands principes qui lui paraissent essentiels :

- La reconnaissance et la revalorisation du métier du surveillant
- L'attractivité des métiers de la pénitentiaire
- La lutte contre les violences
- La lutte contre la surpopulation pénale

**Le DAP précise bien que la reconnaissance, la revalorisation du métier du surveillant ainsi que son attractivité ne peut se faire qu'à travers la réforme à venir, c'est-à-dire le passage en catégorie B pour le personnel de surveillance et catégorie A pour le corps de commandement.**

Durant son allocution, il a réaffirmé son souhait d'intégrer les contractuels au sein du personnel de surveillance. Il précise bien que contrairement à ce que certains pourraient dire ou écrire, l'objectif n'est pas de passer à une privatisation de nos missions, ni de remplacer les titulaires, mais bien de répondre au manque temporaire sur les établissements en grande difficulté avec un recrutement local.

Le DAP souhaite que le taux de couverture des organigrammes de référence des établissements se rapproche le plus possible des 100%.

Ensuite, **Force Ouvrière Justice** a pu mettre en avant et échanger sur les difficultés rencontrées au sein de l'établissement à savoir :

- Manque d'effectif
- La sécurité
- La prise en charge de la population pénale présentant des troubles psy

**Force Ouvrière Justice** a signalé au DAP qu'actuellement pour un organigramme de référence de 268 personnels de surveillance, il manquait 41 agents et qu'il serait opportun de combler un maximum ce manque à travers des places en sortie d'école et en CAP. Ce manque d'effectif a un impact sur le personnel, autant dans la vie personnelle et professionnelle que sur le plan physique et psychologique.

Le DAP partage entièrement cette remarque et est persuadé qu'à travers cette réforme historique pour le personnel la situation ira mieux. Il confirme que pour janvier 2024 cette réforme sera mise en place avec trois grilles pour le CEA.

Le DAP nous explique que sur les 3 derniers concours, 770 emplois n'ont pas été pourvus.

**Force Ouvrière Justice** rappelle au DAP que le problème ne sera pas résolu et qu'il faudrait penser aussi à une alternative afin de faire face au JO 2024 pour éviter un surcroît d'activité. En effet, les FSI seront réquisitionnées pour cet événement.

Le DAP nous informe qu'avec l'ouverture du QCD à FLEURY (420 places) et la création de 2 SAS dans la région parisienne, le CPOS ne devrait pas être impacté.

**Force Ouvrière Justice** a évoqué le fait que les ELSP sont réquisitionnées pour des missions PREJ et ne peuvent pas faire ou doivent même annuler leur propre mission.

Le DAP nous annonce la création de 300 postes concernant les EJ et ELSP, en précisant que les DI de DIJON et LYON seraient abondées en priorité.

Le DAP nous rappelle que le personnel de l'UHSA, ELSP et PREJ suivent la même formation, que l'on a un devoir d'entraide entre service, mais en insistant sur le fait qu'il est essentiel que chacun garde sa spécificité. Il précise que la mission première des ELSP est la sécurisation périmétrique, la sécurité et le renfort à l'intérieur de l'établissement ensuite la gestion des extractions médicales.

**Force Ouvrière Justice** a alors rebondi sur le fait que notre établissement présente une faille au niveau du secteur QSL/QARS ainsi que de son parking.

**Force Ouvrière Justice** a demandé :

- Une sécurisation maximale de cette zone avec l'installation de caméras supplémentaires, la régulation et le contrôle des entrées/sorties.
- L'installation de caméras sur la zone UVF.
- L'installation de caméras dans les salles de musculation en bâtiment

Une réponse positive a été apportée par le DAP qui nous invite à effectuer des propositions de projet de sécurisation des zones. Il a alors ajouté qu'avant janvier 2024 un système **anti drone** sera déployé sur l'établissement.

**Force Ouvrière Justice** lui a demandé où en était le projet de la SAS. Sa réponse a été « AU TRIBUNAL », et que la SAS serait bien à ORLEANS car "5 millions d'euros ont déjà été investis".

**Force Ouvrière Justice** a évoqué le nombre croissant de cas de personnes détenues avec des pathologies psy avérées présents sur l'établissement. Mais aussi en rappelant qu'au niveau de l'UHSA sur 40 places 20 sont occupées et au DSP 2, c'est 18 places pour 13 détenus.

Pour **Force Ouvrière Justice** le personnel n'est pas là pour payer la carence des spécialistes psy.

Le DAP partage notre analyse, affirme qu'il désire que les places vacantes soient comblées en précisant que les surveillants ne sont pas des IDE psy et que la pénitenciaire n'avait pas à se substituer à la psychiatrie. Il s'engage à rédiger un courrier au Ministère de la Santé.

**Force Ouvrière Justice** a abordé l'avenir des validations ESP.

Le DAP nous répond que les mesures ont été simplifiées et qu'il n'y aurait pas d'impact négatif sur les formations actuelles et que les formations se dérouleront comme prévu initialement.

**Force Ouvrière Justice** a précisé la nécessité d'avoir un stand de tir proche d'Orléans au vu du grand nombre d'ESP dans la région.

Le DAP nous a répondu qu'un stand sur Fleury-Mérogis allait bientôt voir le jour et que les ESP d'Orléans pourraient en bénéficier.

Le DAP nous informe de la création à venir de **Centre de Formation Régional** qui devrait servir à la formation continue et initiale des agents, en précisant qu'Orléans était en capacité d'en recevoir un si le DI le souhaite.

Bien sûr, **Force Ouvrière Justice** a immédiatement sollicité le DI afin que ce centre soit installé à Orléans.

Cet échange entre le DAP et **Force Ouvrière Justice** qui a duré trente minutes a été très constructif et enrichissant. Maintenant place aux ACTES.

Vos représentants **FO Justice** : Michaël PETIT Secrétaire Local / Loïc MAGLOIRE Secrétaire local Adjoint / Julien FIGUEROLA Responsable ESP